[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Sa Majesté Britannique présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la décision ICC-ASP/14/SP/06 adoptée par le Bureau de l'Assemblée des États Parties, au cours de sa deuxième réunion, le 9 mars 2015, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Royaume-Uni a décidé de présenter la candidature du juge Adrian Fulford à un poste de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.

Lord Fulford a exercé les fonctions de juge à la Cour pénale internationale de 2003 à 2012 ; il a été juge président du premier procès de la Cour – et par là du premier jugement portant sur des réparations. Le curriculum vitae du juge Fulford est joint à la présente note.

Lord Fulford remplit les critères énoncés aux paragraphes a), b) et c) de l'article 36 du Statut de Rome. Il est membre du Barreau de l'Angleterre et du Pays de Galles depuis 1978 et a été nommé conseil de la Reine (*Queen's Counsel*) en 1994. Le juge Fulford a été nommé magistrat (*Recorder of the Crown Court*) en 1995 (réélu en 2001). Il est devenu juge de la Haute Cour le 21 novembre 2002. Lord Fulford, qui est actuellement juge président adjoint (*Deputy Presiding Judge*), doit occuper le poste de juge président (*Senior Presiding Judge*) pour l'Angleterre et le Pays de Galles pour un mandat de deux ans. Dans ce cadre, le juge Fulford sera principalement responsable de l'évaluation des capacités judiciaires des juges du pays, ainsi que de la nomination de juges à des postes élevés. Il jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Angleterre et au Pays de Galles.

[...]